

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie  Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

8951

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

GYM ABDERRAHMAN

Date de naissance :

20-06-66

Adresse :

C. T HADJ FATEH 162 OUDAIAT - CASA

Tél. :

0600 648412

Total des frais engagés :

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Dr. BAKRIM Mohamed  
OPHTALMOLOGUE  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chorfa, 323 Bd. Ouard Daoura  
Oujda CASABLANCA

Cachet du médecin :

Date de consultation :

02/03/2021

Nom et prénom du malade :

GYM ABDERRAHMAN

Lien de parenté :

lui-même

Conjoint

Age : 54  
Enfant

Nature de la maladie :

Maladie de la réfraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

05/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 8/3/2021

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Dr. BAKRIM MOHAMMED 02/03/2010 Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahda, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA + 212 31 42 63	OPHTHALMOLOGUE	8500H	INP : 051127736	Dr. BAKRIM Mohamed OPHTHALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahda, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE EL NABIL 01/03/2010 X/20-11-34	01/03/2010					37000H

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

#### Important :

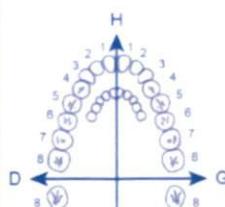
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			INP : _____
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION

### ODF PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Mohamed BAKRIM**

Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\*Traitement par laser

\*Chirurgie par phaco-émulsification, Stabisme

\*Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\*Membre de l'American Academy of Ophthalmology



**الدكتور محمد باكريم**

أخصائي في أمراض و جراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

**Dr. BAKRIM Mohamed**

**OPHTHALMOLOGUE**

323 Bd Oued Daoura  
الدار البيضاء في المغرب

Place Chahdia, Oued Daoura

ULTRA - CASABLANCA

tel: 05.22.91.42.6

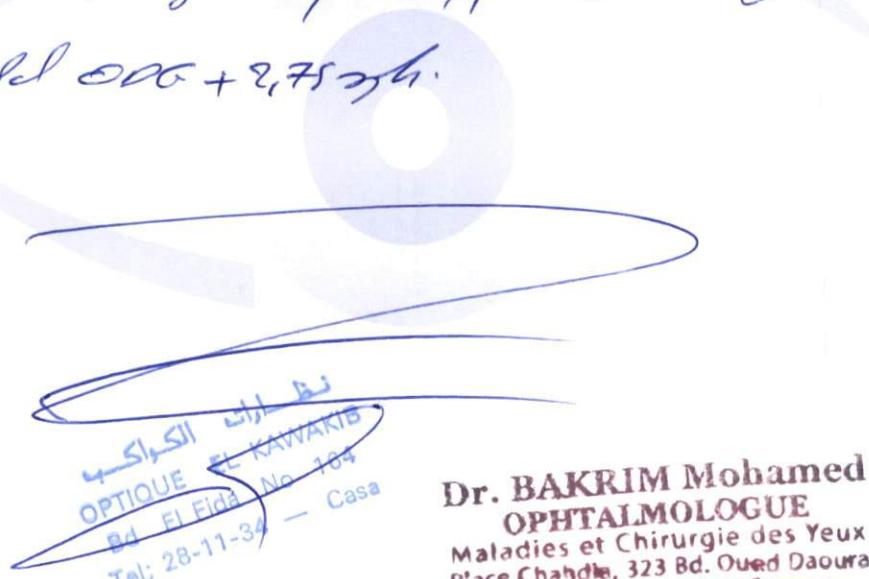
*GYM ABDERRAHMAN*

$$VL OD = (95 - 0,50) - 0,25 \text{ sth.}$$

$$OL = (85 - 0,50) + 0,25 \text{ sth.}$$

*VTAD, organiques, progressif*

$$VP odd OOC + 2,75 \text{ sth.}$$



**Dr. BAKRIM Mohamed**

**OPHTHALMOLOGUE**

Maladies et Chirurgie des Yeux

Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura

Oulfa - CASABLANCA

tel: 05.22.91.42.65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



**Optique El Kawakib**

Casablanca Le : 01/03/2021  
Mr. GYM ABDEERRAHMAN

# FACTURE

Ordonnance de Mr. Le Docteur : MOHAMMED BAKRINI

N° de méniscature	OD : axe 90° cy -010 sph -010 add +22°	OG : axe 80° cy -010 sph +020 add +22°
OD = .....		
OG = .....		

FOURNITURES	PU	PT
Montures METAL		1100,00
Verres PROGRESSIFS	1300,00	2600,00
ORGANIQUE		
ANTI-REFLET		
AFCHOL		
Total: en DH		3700,00

La présente Facture arrêtée à la somme de : trois mille sept cent dirhams

*Signature*

164, Bd E. Fida - Casablanca - Té: 0522 28 11 34 - GSM: 0661 51 55 95  
Messagerie : optique-e:kawakib@hotmail.com

R.C. : 111424 - I.N.F. : 812057 - N° CNSS : 107338412 - I.C.E : 001793313000039